

monarchiques, les universités sont des foyers libres de lumières. Dans le pays le Bnde, à côté de l'université catholique s'élève l'université protestante.

Je veux qu'il y ait partout chez nous des foyers semblables, que l'on puisse dans nos facultés soutenir tous les systèmes. Je veux que les royalistes, s'il y en a dans cette enceinte...

M. de Montalambert.—Le royalisme n'est pas une affaire d'enseignement.

M. Dupin.—Comment ! le royalisme n'est pas l'enseignement du droit divin dans la forme politique ! Je veux que les royalistes puissent enseigner leur dogme en face de la souveraineté populaire.

Je veux que les amis de M. de Montalambert puissent élever une chaire d'ultramontanisme en face des défenseurs des libertés de l'Eglise gallicane, qui s'appuieront sur des ouvrages enrichis des notes de M. Dupin, (On rit.)

M. E. Arago.—M. Dupin a été condamné par l'Eglise ; il est excommunié !

M. le Président.—Je ne suis pas excommunié.

M. E. Arago.—Vous êtes à l'index !

M. le Président.—Ah ! à l'index... Ce n'est pas la même chose. (On rit.)

M. Bichard.—Je ne m'arrêterai pas au discours de M. Victor Hugo. L'Assemblée ne voudra pas ajourner le projet de loi, ainsi qu'il vous l'a proposé, et son discours rend cette loi plus urgente encore. (Rires ironiques à gauche.)

Un adversaire plus sérieux, l'honorable M. Barthélemy Saint-Hilaire, s'est déclaré partisan sincère de la liberté de l'enseignement ; mais il a demandé provisoirement la continuation de l'état actuel.

M. Barthélemy St. Hilaire.—Je n'ai rien proposé de pareil.

M. Bichard.—J'ai le droit de conclure de la série des arguments que vous avez présentés que vous demandez la continuation de l'état actuel. (Oui ! oui !)

Comme l'a fort bien démontré M. Parisis, l'ancienne Université était catholique, mais aussi elle était libérale.

L'orateur réfute un à un, et pièces historiques en main, tous les arguments présentés par M. Barthélemy Saint-Hilaire ; et il ajoute :

On dit aujourd'hui, Messieurs, que le temps n'est pas propice pour la réalisation des idées que nous demandons ; mais est-ce que le pays n'est pas parfaitement calme ?

A gauche : Et l'état de siège ? (Bruit.)

M. Bichard.—Vous voulez que le pays soit agité ?

A gauche : Mais ce sont vos amis qui disent le contraire ! (Allons donc !)

M. Bichard.—Et puis, est-ce que cette Assemblée n'est pas liée par ses propres délibérations ?

Nous n'avons pas de choix à faire, de préférence à donner. Nous sommes les représentants de la volonté nationale, nous ne pouvons donc nous placer à un point de vue exclusivement universitaire, ni clérical, ni même gouvernemental. Nous devons, en effet, une protection égale au père de famille, à l'Eglise et à l'Etat. Nous ne voulons aucun genre d'oppression.

A gauche : Très-bien !

M. Bichard.—Permettez ! (Ah ! ah ! à gauche.) Est-ce à dire que la liberté ne doit avoir aucune limite ? Non, évidemment il ne pourrait en être ainsi.

Toutes libertés, sont limitées et doivent l'être. (Murmures à gauche.)

Ce n'est peut-être ni l'Eglise seule ni l'Etat qui peuvent, je le répète, être juges des garanties à donner à l'enseignement. Ce ne peut être que la société représentée par les éléments divers qui la composent, par les magistrats, par les corps savants, par le clergé..... (Rumeurs à gauche.)

Prétendez-vous, par hasard, supprimer le clergé du corps social ?

En dehors de ce système, consacré par la loi, vous arriverez à l'une de ces trois choses : ou la domination clérical, ou la domination universitaire, ou bien, ce qui est plus probable encore, le plus funeste antagonisme.

L'orateur, après avoir examiné les principales mesures contenues dans la loi, répète qu'il

trouve le gage de la conciliation entre l'Etat et la famille, et annonce qu'il fera une double réserve en votant en faveur de la loi : la première de ces réserves concerne l'indépendance du professeur ; il veut un corps enseignant une composition libérale ; il veut en même temps la liberté des congrégations religieuses. Voix à gauche : Et laïques ?

L'orateur termine en formulant un vœu : Puisse, dit-il, le sentiment de conciliation et de concorde qui respire dans le projet de loi resserrer les liens de cette majorité qui, dans mes prévisions un peu sombres, est, à mon sens, la dernière espérance de notre malheureux pays.

La discussion est renvoyée à demain. La séance est levée à six heures.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI 22 FEVRIER 1850.

Le "Witness" et la prétendue Lettre de Lord Elgin.

Le Witness du 11 contenant en s'occupant comme nous l'avons dit, des Missionnaires Suisses de la Pointe-aux-Trembles, avait eu le zèle de s'occuper aussi d'une autre question devenue célèbre ; nous voulons parler de la "Lettre autographe de Lord Elgin aux Evêques Catholiques." A ce propos, il a encore confectonné un plat des plus savoureux. Nous n'avons pu régaler nos lecteurs de tous les mets du Witness à la fois ; mais, ce qu'ils ont perdu de jouissance en intensité va leur être com. ensé par la durée.

Le Witness donc, qui veut à toute outrance faire du clergé catholique un Minotaure, et de tous les Jésuites autant de Croquemantains, ramène bien souvent sur le tapis la question des biens du célèbre Ordre de Loyola, et cela pour prouver que, si la restitution en était faite à l'Eglise catholique, le Canada deviendrait inhabitable pour tout homme libre. (This country will be no place for freemen.)

Nous n'avons pas à nous occuper, en ce moment, de la question du bien des Jésuites en elle-même. Nous voulons seulement faire allusion aux procédés *fontissurgiques*, à l'usage desquels le Rédacteur du Witness veut faire passer pour des réalités les spectres inventés par ses fanatisés.

Il dit donc :

"Les papiers publics, en général, paraissent être demeurés dans la conviction que l'adresse répandue au sujet de l'ouverture faite de la part du Gouvernement, aux Evêques catholiques, pour leur rendre les Biens des Jésuites, n'était qu'une panique sans fondement...."

"Nous devons dire que..... pour nous, nous demeurons toujours dans une suspension incessamment pénible." Or, les motifs de cette terrible anguille de notre confrère, c'est, dit-il :

1° Que l'avenir a affirmé qu'il savait de bonne source, que la lettre en question avait été écrite, et que jamais ce journal n'a rétracté son avancé.

2° Que cette accusation de l'avenir n'a reçu aucun démenti formel de la part des autorités de l'Eglise Romaine de Montréal, ni de la part du journal reconnu pour être leur organe.

3° Que personne, au nom du Gouvernement général, n'a nié l'exposé de l'avenir.

Le Witness se livre ensuite à des arguments qui ne peuvent paraître spécieux qu'à travers sa lanterne magique. Passons outre, pour répondre seulement aux deux premiers arguments ci-dessus formulés : le troisième ne nous regarde pas.

D'abord, de ce que l'avenir n'a pas rétracté son avancé concernant la prétendue lettre de Lord Elgin, il n'est pas du tout logique d'en conclure que le rumeur occasionnée par cette feuille soit autre chose qu'une absurdité.

Quant à l'argument tiré du manque de démenti formel de la part des autorités ecclésiastiques, voici les réflexions que nous soumettons au

bonsens public, comme une explication qui, comme on le voit, ne laisse rien à désirer :

L'avenir a dit tenir son information d'une personne dont la respectabilité ne permettait pas de douter de la vérité du fait énoncé. De notre côté, nous avons répondu que cette information ne pouvait venir que d'un échappé des logs.

Qui a raison, de l'avenir ou de nous ? Le moyen de le savoir, c'est de procéder régulièrement à la preuve. Puisque l'avenir a affirmé, eh bien que les écrivains de cette feuille prouvent leur affirmation en produisant devant le public un document, signé par la prétendue personne respectable, par lequel cette personne s'avoue la source première de l'information.

Ceci fait, nous demanderons à cette personne respectable de vouloir bien donner un semblant de sens-commun à son avancé en nous expliquant, entre autre chose, comment elle a pu apprendre le secret qu'elle révèle ? Lord Elgin a écrit, dit-on, une lettre autographe.... Et, pour qu'il autographe ? Sans doute, pour répéter la connaissance du fait même à un secrétaire intime. Comment donc se fait-il que le prétendu contenu de cette missive ait été su par la personne qui en a informé l'avenir ? — En attendant que l'avenir ait fait sa preuve, nous maintiendrons notre avancé, savoir, que c'est un échappé de l'Ordre des Jésuites qui a jeté pièce aux écrivains de ce journal. Nous persisterons, jusque là, à ne pas solliciter un démenti formel de la part de S. G. L'Evêque de Montréal. Car, des gaminis pourraient se présenter de notre démarche, et en demander la rétractation au moment où ils leur plairait de faire circuler des rumeurs absurdes.

Et, au reste, quel besoin y a-t-il de solliciter un démenti formel, quand le Witness déclare lui-même que tous les journaux s'entretiennent plus de doute sur la fausseté de la rumeur avancée par l'avenir ? Quoi, pour désabuser le Witness tout seul, faire intervenir S. G. L'Evêque de Montréal dans une farce ridicule ! Oh ! ce n'est pas la peine.

Question Universitaire.

La suite de la discussion sur la loi de l'enseignement, que nous reproduisons aujourd'hui, est du plus haut intérêt. Nos lecteurs catholiques apprécieront, sans doute, les motifs qui nous font attacher de l'importance à des délibérations qui se passent dans un autre hémisphère. C'est que nous voyons, à bon droit, la cause de la religion dans ce procès fait à l'Université française, qui, depuis 40 ans, est la source funeste où va s'empoisonner l'intelligence et se gâter le cœur de la jeunesse de ce beau Pays, appelé à faire tant de bien ou tant de mal dans le monde religieux.

Nous appellerons en peu de mots à nos lecteurs l'attention sur la grande question qui s'agit, en ce moment, dans la Chambre Française. A la suite de la première Révolution, qui avait détruit toutes les anciennes institutions, on réorganisa la vieille Université. Pour s'en servir comme d'un instrument pour façonner à sa guise toutes les intelligences, le Gouvernement lui donna le monopole le plus absolu de l'éducation de la jeunesse. A l'exception des petits séminaires, que les Evêques avaient le droit d'établir pour y admettre exclusivement les élèves qui aspiraient à l'état ecclésiastique, nul établissement d'éducation ne pouvait être formé, aucune école ne pouvait être ouverte, en dehors et indépendamment du concours universitaire. — Pour se former une idée de l'odieux et des conséquences d'angeles d'un pareil système, qu'on se figure que la liberté dont nous jouissons, en Canada, nous soit subitement arrachée pour être remplacée par un ordre de choses où l'enseignement de toutes les sciences, voire l'écriture et la lecture, serait la fonction réservée, privilégiée, exclusive de certains instituteurs d'élites, acceptés, institués par le Gouvernement, laquelle fonction serait ramplie selon des formes dont le Gouvernement seul serait juge. Avec nos idées de liberté, en Amérique, une telle infraction au droit des familles et un tel joug imposé aux intelligences, nous semble impossible. C'est pourtant l'ordre actuel en France ; et grâce à ce monopole tyrannique, les parents n'ont pas la liberté de faire instruire leurs enfants selon leurs convictions, et leur droit sans ce rapport ne s'exerce que sous l'action de l'Etat à ces conditions, ainsi que dans les lignes que l'Etat veut y mettre. Depuis longtemps, le clergé et tous les vrais catholiques français veulent renverser cet odieux monopole pour y substituer la liberté d'enseignement, telle que nous la possédons en Amérique.

Cependant, depuis la nouvelle Constitution, on est venu à une sorte de compromis, par lequel le parti catholique renonce à obtenir la liberté absolue de l'enseignement pour se contenter d'une participation et d'une influence raisonnable dans la direction de l'Instruction Publique. Ce compromis se résume dans le projet de loi, dit de M. de Falloux.

Par ce seul exposé, on peut juger de quel côté se trouvent la raison et le droit, et ce qu'il faut penser de l'impartialité et de la justice de M. B. St. Hilaire, V. Hugo et autres qui, au lieu d'accorder une mesure que leurs idées de liberté leur font une loi impérieuse d'accorder, sous peine de la plus inouïe des contradictions, se livrent à des déclamations surannées contre le parti clérical, l'inquisition, les Jésuites etc., etc.

Mois de St. Joseph.

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs le mois de St. Joseph qui commence vendredi prochain, avec le mois de mars, et dont les pieux exercices se feront dans diverses églises de cette ville et ailleurs. Mardi prochain, nous enlignerons les heures précises, afin que chacun puisse aller, partout où le portera son attrait ou sa commodité.

Un excellent livre, fait exprès pour favoriser cette dévotion, et intitulé : Le mois de St.

Joseph, se vend chez les libraires de cette ville ; chacun y trouvera de quoi nourrir sa piété et sa confiance dans ce grand saint. Des méditations touchantes pour chaque jour du mois nous révèlent les admirables vertus et les glorieux privilèges d'un saint qui chercha, toute sa vie, à se cacher dans un petit coin de la Judée. Des traits d'histoire y sont placés avec une sage critique, et inspirent la plus profuse vénération pour le Père nourricier de Jésus et le chaste époux de Marie. Une suite d'exercices préparatoires à la mort terminent ce mois de grâces et disposent de loin l'âme à cette heure terrible, qui sonnera certainement pour chacun de nous. Heureux si on s'y prépare soigneusement, pendant que l'on jouit d'une parfaite santé. Puisse ce petit avis être comme la trompette bruyante qui, chez les Juifs, annonçait les grandes solennités du peuple saint ! Notre plus ardent désir est que le nom de Joseph soit dans toutes les bouches, et son amour dans tous les cœurs.

BULLETIN.

La situation.—Un Nouveau manifeste Annexioniste.—La population agricole.

La convocation officielle de la Chambre Unie du Canada pour le 27 février, dans le but de prendre en considération l'Acte et le bien-être de la Province, si elle eût été sérieuse au lieu de notre qu'en France, aurait dû être bien accueillie, dans ce temps où le pays gagnerait sous quelques rapports à se prononcer lui-même à ce sujet, au moyen d'une enquête en parfaite connaissance de cause. La situation est maintenant assez calme pour faire augurer favorablement des résultats d'une telle investigation, si elle devait avoir lieu.

Par là, nous n'entendons pas insinuer que le pays éprouve les embarras de l'incertitude sur les déclarations politiques dont il est le théâtre ; mais seulement qu'il aurait eu un document officiel de sa politique.

Lorsqu'on dans notre feuille du douze février, nous disions que la Dépêche de lord Grey ralentirait beaucoup le progrès de la cause annexioniste, nous présumions alors ce qui arrive en effet. Quoiqu'il reste encore des défenseurs du mouvement annexioniste, il agit réellement plus quelques écrivains, qu'il n'entraîne en sa faveur des sympathies populaires. Il est probable qu'il continuera d'en être ainsi, malgré le ton décevant et la rédaction soignée de la nouvelle Adresse que vient de faire au peuple du Canada, la Société Annexioniste de Toronto.

Cette adresse contient l'énumération des avantages qui, suivant elle, peuvent résulter de la mesure qu'elle recommande à la province, d'après le système d'une séparation amicale de ce pays d'avec l'Angleterre. L'adresse met en relief des inconvénients qu'il faudrait, selon elle, atténuer à notre connexion avec l'Angleterre. Elle dénonce la situation relative du Canada et de la métropole comme inconciliable avec l'avancement industriel de ce pays. Il y aurait à examiner, sur ce point, si la province est actuellement demeurée stationnaire depuis 1763 que la cession en a été faite à l'Angleterre, et si l'est pas vrai que le Canada a maintenu des institutions et des lois particulières qui doivent y favoriser puissamment, peut-être le progrès industriel et commercial. Il n'y a aucune considération de cette nature, dans l'Adresse que nous indiquons. Il y est dit, au surplus, que la réciprocity de commerce ne réparera qu'une partie des maux dont elle se plaint. Elle fait aussi constater l'isolement des habitants de la province avec l'étendue de ses ressources naturelles, sans prouver qu'une annexion aux Etats-Unis aurait l'effet de changer en activité l'apathie, là où cette apathie existe. Cette preuve serait difficile, l'histoire elle-même n'enseignant pas qu'un événement politique puisse refaire la nature de l'homme. On peut en induire que nos voisins, dont l'Adresse annexionniste de Toronto vante avec fondement l'esprit d'entreprise, profiteraient beaucoup de cette indifférence qu'elle reproche aux habitants du sol. Mais on a fait remarquer que nous en sommes, pour ainsi dire, aux essais en matière d'industrie et de commerce, et qu'il y a eu déjà progrès parmi nous sous ces deux rapports. Le Journal de Québec a établi démonstrativement cette vérité, il y a peu de temps ; et la dernière exposition de nos produits industriels, le 5 février, où pas moins de soixante inventions mécaniques des plus ingénieuses et chefs-d'œuvre d'exécution en diverses branches ont été admirées, est présente à tous les souvenirs.

A ces sujets d'observations dont nous faisons part à nos lecteurs, parce qu'ils ne sont pas sans intérêt en tant qu'ils servent à l'appréciation d'un écrit que l'on adresse aux habitants du pays en général, nous devons ajouter que l'opinion émise, dans l'Adresse en question, de l'avantage des manufactures, comme suite de l'Annexion, regarde probablement le bénéfice des industriels acclimés de l'étranger, plus que le nôtre.

Il y a, dans l'Adresse, l'expression de l'idée d'une nationalité commune qui, produite par l'annexion, nuirait infiniment à la nationalité distincte à laquelle nous tenons encore. Avec une nationalité commune disparaissent en effet les jalousies et les dissensions de races, mais ceci ne s'opérerait-il pas au détriment de la race inférieure en nombre et au profit de la race dominante qui n'adopterait d'autres intérêts que les siens, d'autre la langue ni d'autre volonté que la sienne ?

Cette question, comme toute autre, ne saurait être discutée à fond si l'on ne fait en même temps la part des positions, des nécessités et des tendances diverses qui travaillent à se maintenir et à se perpétuer en Canada.

L'Adresse de Toronto se termine par des exhortations en faveur de la cause annexionniste ; on y lit surtout une déclaration positive de l'intention de la société annexionniste de prendre pour base de ses procédés une séparation

amicale d'avec la métropole, et le conseil de n'adopter que des moyens constitutionnels pour obtenir l'assentiment du peuple d'abord, et de là influencer la législature. Enfin, le motif le plus puissant qui, d'après l'adresse, doit déterminer ceux qui l'approuvent à favoriser détout leur pouvoir, le mouvement annexionniste, est l'initiative qui aurait été prise par un nombre de comités du Bas-Canada dans le même but.

Le Herald d'hier reproduit un article du Toronto Examiner dans le sens de l'opposition actuelle, et dans lequel cette dernière feuille exprime son étonnement de la déférence de la presse réformiste pour le contenu de la dépêche de lord Grey, que l'Examiner appelle l'usage de Downing street. Le Herald, en entretenant ces lecteurs de l'annexion, n'ajoute que peu de chose aux reproches qu'il adresse à la Gazette de Montréal, sur la manière dont elle le contredit à propos de cette thèse. Les journaux du Haut-Canada et de cette section de la province, n'offrent aucun polémique d'un caractère général.

La population agricole du Bas-Canada déploie une énergie qui ajoute aux espérances de son avenir, en utilisant à son avantage les sociétés d'Agriculture. Dans beaucoup de comtés, des exhibitions ont eu lieu et paraissent exciter l'émulation. Espérons qu'avec de bonnes institutions scolaires, avec les recommandations fréquentes de la presse et de tous les hommes influents, et aussi par l'habitude du progrès dont un commencement se manifeste, le cultivateur canadien pourra se faire une position par son propre travail, sans être réduit à acheter son expérience par le libre concours de l'industrie envahissante de l'étranger.

Missions des RR. PP. Oblats en Angleterre.

On a eu l'obligeance de nous communiquer une lettre qui nous donne quelques nouvelles intéressantes sur le R. P. Alexandre Trudeau et sur les travaux de ses confrères dans leurs missions d'Angleterre.

Depuis le mois de janvier, le R. P. Trudeau ainsi que le R. P. Rousseau (tous deux du Canada) et le R. P. Aubert résident à Alphenham dans le Shropshire, district du Centre, où ils ont quatre missions à desservir.

Quoique le nombre des communicants n'y soit pas encore bien considérable, puisqu'il n'exécède guère 300 dans chaque poste, cependant la ferveur de ces catholiques est si grande, surtout parmi les nouveaux convertis, que les Missionnaires n'ont qu'à se féliciter du résultat de leurs prédications. L'année dernière, il y a eu, dans une seule localité, plus de 70 conversions, et dans ce nombre sont plusieurs personnes de rang dont la piété est vraiment admirable. On les voit assister tous les jours, à six messes, à la récitation du chapelet et participer à la communion presque toutes les semaines. Ce spectacle fait une impression profonde sur les Protestants instruits, et en approche plusieurs de la voie du salut. Quant aux ministres des églises dissidentes, il y a chez eux, comme on devait s'y attendre, un mécontentement qui se décèle quelque fois par de violentes sorties en paroles et en écrits ; mais la vérité est forte et devra prévaloir. Parmi les nouveaux convertis, il se trouve même quelques-uns d'élite, ministres, tel que le Rev. M. Lewis qui est d'une ferveur et d'un zèle à étonner tout le monde. On sait que ce Rev. Monsieur renonce à un très riche bénéfice pour embrasser la pureté catholique. On compte aussi Lady Georgiana Fullerton qui a écrit plusieurs ouvrages de mérite. Le neveu du cardinal Acton et quelques autres familles nobles anglaises contribuent généreusement au soutien de ces missions.

Outre leur noviciat à N. D. de l'Osier, en France, les RR. PP. Oblats en ont un autre à Mary-Vale, (ancien établissement d'Oscott) en Angleterre. Parmi les novices, il y a quelques pères français qui y sont pour étudier la langue anglaise ; ce qui donne un double avantage à ce noviciat.

Quant à la santé du R. P. Trudeau, elle est tellement améliorée qu'il peut prêcher jusqu'à deux fois dans le même jour, sans en être aucunement fatigué. Il ne jouissait pas d'une aussi forte santé à Penzance, dans le Cornwall, où il résidait auparavant. On pense que le R. Père reviendra en Canada, le printemps prochain.

M. Victor Hugo et l'Inquisition d'Espagne.

On lit dans l'Ami de la Religion de Paris : M. Hugo demandait l'autre jour, à propos de la loi relative à l'enseignement, ce que l'Inquisition avait fait de l'Espagne.

La réponse est facile. Pour juger de la portée d'une grande institution, il faut considérer, à l'époque la plus rapprochée de son établissement, ce qu'elle a fait et ce qu'elle a fait le pays soumis à cette institution.

L'inquisition, établie en Espagne en 1481, par Ferdinand et Isabelle y a été toute puissante jusqu'au milieu du dix-septième siècle.

Or quel a été à cette époque, le rôle de l'Espagne dans le monde ? L'histoire répond : " Elle a découvert et conquis l'Amérique ; elle a conquis une partie de l'Afrique ; elle a conquis l'Italie ; elle a occupé une partie de la France ; elle a établi les fils de Charles-Quint sur le trône d'Angleterre." Voilà pour la grandeur, pour l'influence de l'Espagne au dix-septième siècle.

On a dit, à cette époque, que l'Espagne a produit un nombre prodigieux d'artistes en tous genres, des architectes, des sculpteurs, des peintres, des musiciens, du plus beau génie. — M. Hugo a un goût particulier pour les cathédrales ; celle de Tolède, celle de Burgos, celle de Séville, peuvent, ce me semble, prétendre à l'honneur de lui plaire. — M. Hugo ne désigne pas la sculpture ; le char de la cathédrale de Tolède mériterait son attention. Quant à la peinture, je me contenterais de lui rappeler les noms de Velasquez, de Murillo, d'Alonso Cano, etc., etc., dont les chefs-d'œuvre ne sont pas le moindre ornement des plus précieuses collections. — Pour ce qui est de la musique, qu'il se fasse exécuter les belles compositions de la Maîtrise de Valence, et il connaîtra des émotions nouvelles.

En même temps qu'elle enfantait de grands artistes, l'Espagne, admirablement fécondée, mettait au jour une foule d'écrivains et de poètes du premier ordre. — Sainte-Thérèse, Louis de Léon, Louis de Granda, voilà pour les lettres espagnoles.

d'eux le coffre fatal. et sans oser l'ouvrir, ils le jetèrent dans la rivière.

Le P. Jogues, après avoir attendu pendant 2 mois à Montréal, pour s'assurer s'il y avait à rendre pour la paix, se décida à se rendre à son poste.

Le 27 septembre 1646, il quitta les Trois-Rivières, avec un jeune français nommé La-lande et quelques hurons chargés de conduire son canot.

Cependant l'agitation allait toujours croissant parmi les Iroquois. Le P. Jogues ne connaissait pas l'état des esprits. Les uns voulaient la guerre, les autres tenaient pour la paix ; mais le premier parti avait assez prévalu, pour mettre immédiatement ses guerriers en campagne. Le P. Jogues n'était plus qu'à deux journées de leur village, quand il tomba entre leurs mains avec ses compagnons. Ils furent traités aussitôt en prisonniers de guerre, et ramenés à Gandaonague, lieu de sa première captivité. Ils y entrèrent le 17 d'octobre.

Les prisonniers avaient été déjà dépouillés de tous leurs vêtements, et réduits à un simple brayot. On les accabla de coups à leur réception. " Vous mourrez demain, leur criaient-ils ; mais ne craignez rien, vous ne serez pas brûlés, vos têtes tomberont sous notre hache, et nous les planterons sur les pieux qui font l'enceinte de notre village, pour les montrer à vos frères, quand nous les prendrons."

Les bourreaux exercèrent alors sur le serviteur de Dieu, toute espèce de cruauté, et joignaient même la dérision à la torture. Un sauvage, qui lui coupait des morceaux de chair

sur les bras et sur la dos, lui disait : " Voyons si cette chair blanche est une chair de Manitou. — Non, lui répondait le P. Jogues avec un calme et un courage admirable, je ne suis qu'un homme comme vous ; mais je ne crains pas la mort ni les tourments. Je suis venu dans votre pays pour confirmer la paix, et affermir la terre ; j'ai voulu vous montrer le chemin du ciel, et vous me traitez comme un chien. Craignez le châtiement du Maître de la vie."

Toutes les représentations que put leur faire le P. Jogues sur l'indignité de leur conduite, la violation de la foi des traités, les conséquences désastreuses d'un pareil forfait contre le droit de gens, ne produisirent aucun effet. Un morne et sinistre silence accueillit ses paroles, et lui annonça qu'il parlait en vain.

La division régna cependant dans le camp iroquois. Les familles du Loup et de la Tortue, voulurent sauver les prisonniers. " Prenez-les, disaient-ils à leurs adversaires, plutôt que de faire mourir des personnes, qui ne nous ont fait aucun mal, et qui viennent chez nous sur la foi des traités."

Le 18 octobre (1) au soir, quelques membres de la famille de l'Ours vinrent chercher le missionnaire, sous prétexte de l'inviter à souper dans leur cabane.

A continuer.

(1) Charlevoix fini cet événement au 18 octobre ; mais les monuments contemporains que nous possédons, ne nous permettent pas d'adopter ses opinions.